

La Semaine de la mobilité et de la sécurité routière 2009 aura lieu du 16 au 22 septembre

En septembre 2009, le ministère du Développement durable fusionne, pour la première fois, deux événements majeurs : la Semaine de la sécurité routière et la Semaine européenne de la mobilité, et crée la Semaine de la mobilité et de la sécurité routière. Le ministère souhaite ainsi renforcer son action dans la continuité des engagements du Grenelle Environnement, en liant les deux grandes problématiques du transport, l'écobilité et la sécurité routière, à travers deux objectifs communs :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre, les pollutions et les nuisances
- faciliter les déplacements, les rendre plus confortables, plus fiables et plus sécurisés.

La Semaine de la mobilité et de la sécurité routière est coordonnée par le ministère du Développement durable et la Délégation interministerielle à la Sécurité routière, en partenariat avec l'Ademe, le GIE Objectif transport public, la Fubicy et le Club des villes cyclables. Elle consiste en un appel à projets lancé à l'attention des collectivités locales, entreprises exploitant un réseau de transport, entreprises, associations, services publics et établissements scolaires. Tous sont invités à organiser, pendant la semaine du 16 au 22 septembre, des manifestations de sensibilisation visant à changer les comportements en matière de déplacements.

Les participants inscrits dans le cadre de l'appel à projets bénéficieront d'outils de communication réalisés par le ministère et seront visibles dans le programme des manifestations mis en ligne sur le site WWW.BOUGEZAUTREMENT.GOUV.FR.

Vous souhaitez participer ?

Organisez une ou plusieurs manifestation(s) pendant la semaine du 16 au 22 septembre, en mettant en avant les thèmes proposés :

- partage de la rue (cohabitation des différents modes de déplacements (zones de rencontre, zones 30 et aires piétonnes, partage de la voirie)
- éco-conduite
- déplacements scolaires (autobus pédestre, autobus cycliste, chemin de l'école, Permis piéton enfant)
- sécurité routière des vélos, rollers...
- sécurité routière des deux-roues motorisés (scooters, vélos...)
- transport à la demande / offre de transports en zones rurales et transports des personnes âgées
- utilisation alternative de la voiture (autopartage, covoiturage...)
- information, centrales de mobilité, intermodalité

Inscrivez votre action dans le cadre de l'appel à projets : le formulaire en ligne sera disponible mi-juillet sur le site www.bougezautrement.gouv.fr.

Pour plus d'infos, contactez le ministère : Alexia.Zawadzki@i-carre.net - 01 40 81 76 34